

Etaient présents :

Salariés

Antoine Galvani (CGT)
Raphaël Vial (CGT)
Laurent Van Kote (CFDT)
Danaé Hogrel (SUD)

Employeurs

Marine Berthet (USEP-SV)
Marine Dardant-Pennaforte (USEP-SV)
Ludivine Ducrot (SMA)
Valère Bertrand (SYNAVI)

Etat et collectivités

Gérard Perrodin (AMF)
François Descoeur (AMRF)
Stéphane Frioux (France Urbaine)
Xavier Marcon (Villes de France)
Mila Konjikovic (Région)
Ubavka Zaric (DRAC)

Coordination

Marjorie Glas (coord. COREPS)
Marie Coste et Céline Palluy (AURA-SV)

Introduction

Marjorie Glas, coordinatrice du COREPS, introduit la réunion. Le comité de pilotage s'est réuni en janvier pour une réunion exceptionnelle avec la Région. Il était temps d'organiser la première réunion ordinaire du comité de pilotage de cette année 2023. Cette réunion vise notamment à préparer le premier comité des COREPS convoqué par la DGCA le 30 mars prochain. Ce comité devait se tenir initialement le 13 mars mais a été reporté en raison du report du CNPS au 16 mars.

1- Tour d'actualité

Antoine Galvani (CGT) prend la parole. Le SNAM a récemment publié les résultats de son enquête sur l'égalité femmes / hommes. L'enquête fait apparaître que la place des femmes dans les métiers de la musique est difficile, notamment dans le déroulement des carrières et vis-à-vis du sexisme ambiant (Voir l'enquête : <https://www.snam-cgt.org/blog/2023/03/05/enquete-sur-les-inegalites-femmes-hommes-dans-les-metiers-de-la-musique/>). Il souhaite par ailleurs faire un focus sur la journée de mobilisation du 7 mars contre la réforme des retraites. Cette réforme est catastrophique pour le secteur, pour des raisons de pénibilité des métiers d'abord mais également parce que les salariés souffrent d'une grande précarité. La CGT remercie à ce titre certaines organisations d'employeurs qui ont relayé les appels à manifestation. En revanche, il appelle ces mêmes

organisations d'employeurs à répondre aux revendications d'augmentation des salaires. Ce front commun a en effet été mis en difficulté dans les négociations collectives des salaires.

Marine Dardant Pennaforte (USEP-SV) demande de son côté des nouvelles concernant la restructuration des services de la DRAC et aimerait également savoir où en est le budget 2023 (le ministère avait annoncé une hausse de 7%). Concernant la Région, elle demande ce qui sera mis à l'ordre du jour de la commission du 15 mars et si davantage d'éléments d'informations sont disponibles concernant la signature des CPO.

Valère Bertrand (SYNAVI/SCC/FEAR) rejoint l'inquiétude de la CGT concernant la réforme des retraites et sur le constat de la précarisation accrue des salariés. A cela, il souhaite ajouter deux points. Il demande tout d'abord à la Région quand sera ouvert l'appel à projets Cultures en territoires, rappelant que les structures en milieu rural sont en attente. Il insiste ensuite sur l'importance d'expérimenter de manière concrète les propositions du COREPS sur la relation lieu/territoire/artistes. Il fait pour cela référence aux expériences menées en Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Scènes sur Seine » qui représente un exemple concret d'une nouvelle organisation des relations entre lieux, compagnies et collectivités. L'expérimentation permettra au COREPS d'être moteur.

Marine Berthet (USEP-SV) complète le propos de Marine Dardant-Pennaforte et alerte sur le fait que la DRAC ne souhaite pas signer de conventions pour les festivals. Un courrier est en cours de préparation au sein du GT festivals qui demande des explications à la DRAC. Une demande sera également portée auprès de la DGCA le 4 avril 2023.

Mila Konjivic (Région AURA) répond aux questions relatives à la Région. Les dossiers concernant le financement des lieux ont été préparés mais ne passeront finalement pas à la Commission de mars. La prochaine CP aura lieu au mois de mai. Il s'agit d'une décision émanant du cabinet. Lors de la CP du 10 mars, seront déposées les demandes de financement pour les festivals et les réseaux (agence, COREPS, etc.). Le dispositif Culture en Territoires est quant à lui en ligne mais pas encore accessible aux usagers puisqu'il est encore en cours de test. Il sera mis en ligne d'ici la fin de la semaine. Deux webinaires de présentation sont organisés sur chacun des volets en partenariat avec l'agence. Des questions pourront être posées sur le fil de discussion.

Valère Bertrand (SYNAVI) réagit à l'annonce concernant le report du vote pour les lieux, expliquant que les directeurs sont en grande difficulté.

Marine Dardant Pennaforte (USEP-SV) explique que les craintes des acteurs du secteur sont donc confirmées. Elle demande ce qu'il en est des délais de vote pour les équipes artistiques, les compagnies.

Mila Konjivic (Région) explique que le report du vote pour les lieux n'aura pas d'effet sur le calendrier des compagnies, qui devraient passer sur la CP de mai ou de juin.

Valère Bertrand (SYNAVI) demande si la direction de la culture serait habilitée à produire un courrier à destination des banques qui permettrait de mettre en place des outils de gestion. Car les trésoreries deviennent très difficiles à tenir.

Mila Konjikovic (Région) répond que cela ne sera pas possible pour la Région.

Ludivine Ducrot (SMA) considère que le plus inquiétant est que les acteurs du secteur ne connaissent pas les raisons des décalages. Pourquoi y a-t-il des différés ? Vont se poser de gros soucis de trésorerie, il faudra se tourner vers les banques mais qui commencent à freiner car les structures sont de moins en moins fiables. Les lieux sont pris dans un effet ciseau avec des fortes contraintes financières et des difficultés RH en interne. Le climat social risque de s'empirer !

Mila Konjikovic (Région) répond que le service culture a bien fait remonter ces difficultés (risques de cessations de paiement, problèmes de trésorerie, etc.). La stratégie culturelle de la Région a été votée en octobre. Les CPO sont toujours en cours de calage, en lien avec la direction juridique de la Région. Elle espère que des CPO bilatérales pourront être mises en place et se paralléliseront avec les CPO multi-partenaires.

Antoine Galvani (CGT) considère que ces échanges sont très symptomatiques de ce qui se passe actuellement. Quand parle-t-on de salaires, de retraites ? Il devient difficile pour les salariés d'être solidaires. Il alerte les organisations d'employeurs sur ce point.

Ubavka Zaric (DRAC) revient pour la DRAC sur le fonds festivals. La clôture se termine le 15 mars, il est trop tôt pour parler de l'absence de conventionnement car les dossiers reçus n'ont pas été examinés.

Marine Berthet (USEP-SV) se réjouit que le principe du non conventionnement ne soit pas posé pour les festivals.

Ubavka Zaric (DRAC) poursuit son propos et répond concernant la restructuration de la DRAC : celle-ci est toujours en cours, et est actuellement prise en charge par Jacqueline Broll.

Marine Dardant-Pennaforte (USEP-SV) explique que l'inquiétude quant à la restructuration est liée à la problématique des budgets attribués à chaque pôle.

Ubavka Zaric (DRAC) répond ensuite concernant le budget 2023. Il n'existe pas encore de données pour la DRAC. Le budget est en cours de construction et de validation budgétaire. Elle remercie les membres du COREPS de faire remonter les demandes concernant les budgets en amont des réunions afin qu'elle puisse préparer au mieux ses réponses.

Marjorie Glas (Coord. COREPS) répond à Valère Bertrand et explique que la DGCA a convié à la réunion du 30 mars les référents DRAC et les coordinateurs/animateurs des COREPS.

Ubavka Zaric (DRAC) ajoute que cette réunion représente une première prise de contact. L'ordre du jour est d'ailleurs assez large [quatre points sont à l'ordre du jour : retour sur le CNPS du 16/03 ; un point d'actualité (Fonpeps, aides à l'énergie, GIP café culture, assurance-chômage, perspectives

2023), synthèse des travaux COREPS, questions diverses]. Les membres des comités de pilotage n'ont pas été conviés d'une part parce qu'il s'agit d'une réunion technique et non politique, également parce que cela représenterait trop de monde.

Valère Bertrand (SYNAVI) explique que le SYNAVI est en train de s'organiser autour de référents COREPS au sein du SYNAVI. Le SYNAVI pourrait ainsi tout à fait envoyer un seul représentant COREPS pour toutes les régions. Ce serait bien que les organisations syndicales soient présentes au sein de ce comité.

Laurent Van Kote (CFDT) appuie ce dernier point quant à la présence des Régions qui serait en effet souhaitable.

Mila Konjikovic (Région) confirme en effet la pertinence de la présence de la Région. Elle pourrait être représentée à un niveau technique. Ce serait l'occasion de dire pourquoi la Région trouve le COREPS utile et d'inciter d'autres Régions à faire la même démarche.

2- Echanges autour des travaux des groupes et hiérarchisation des thèmes à remonter auprès de la DGCA.

Chaque organisation prend la parole pour préciser les points qu'il lui semble nécessaire de faire remonter lors de ce comité des COREPS.

Antoine Galvani (CGT) considère que l'ordre du jour laisse entrevoir une information assez descendante, notamment concernant le point d'actualité. Il souhaite que soient remontés les travaux sur le travail illégal, l'objectif étant que soit poussée l'idée d'une convention nationale de lutte contre le travail illégal, encore au point mort. Le courrier proposé par le GT festivals en faveur d'une réunion interministérielle est certes en attente de la signature des autres COREPS, mais pourrait tout à fait être d'ores et déjà remonté tel quel au niveau national. Ce travail est rassembleur et solide.

Ludivine Ducrot (SMA) demande à ce qu'un point soit fait sur les aides sur les énergies. Une aide a été mise en place au niveau des DRAC, mais elle ne concerne que 11 lieux en région Auvergne-Rhône-Alpes. Quid des autres lieux ? Peu de structures sont par ailleurs éligibles aux aides de droit commun. L'aide du ministère est la bienvenue, mais est-elle ponctuelle ? Quelle est la stratégie du ministère en la matière ? Elle regrette enfin l'effet ciseau traversé par les lieux : il n'y a pas d'augmentation des subventions des labels et un problème d'augmentation des salaires qui se pose de manière sévère, ainsi qu'une volonté de repenser les conditions de travail. Les lieux sont coincés.

Bertrand Valère (SYNAVI) prend la parole en indiquant qu'il s'agit en effet d'un sujet fondamental qui rejoint celui de l'assurance chômage. Les petites structures ne sont plus les seules impactées, des structures aux budgets plus importants sont aussi touchées. Les structures sont d'accord avec les augmentations de salaires mais les financements publics ne suivent pas. L'effet ciseaux amène beaucoup de structures à mettre fin à leur existence. La question des financements publics doit être posée. Il demande à connaître les perspectives budgétaires 2023. Il propose enfin de préciser que, si

le COREPS ouvre bien des espaces de préconisations (concernant notamment les territoires, la production, etc.), il souhaite aussi mener des actions concrètes, des expérimentations.

Marine Dardant-Pennaforte (USEP-SV) appelle à corréliser les financements publics avec la possibilité d'une politique salariale qui maintient l'emploi. L'USEP-SV demande la tenue d'un Valois des salaires, une conférence nationale sur les salaires dans le Spectacle Vivant. Elle rejoint par-là l'introduction d'Antoine Galvani concernant les nécessaires augmentations de salaires. C'est un enjeu essentiel. Elle est par ailleurs aussi d'avis d'aller sur la défense des préconisations et leur mise en œuvre.

Danaé Hogrel (SUD culture) précise que si SUD rejoint bien sûr les demandes d'augmentation des salaires, elle interroge la dénomination de Valois des salaires. Les Valois – conférence sur les salaires n'ont rien donné jusqu'ici.

François Descoeur (AMRF) explique que, côté élus, les budgets seront votés en mars sans que les communes connaissent leur dotation. C'est à tous les niveaux. Mais il faut quand même garder de l'espoir. L'expérimentation est la base de ce qui peut se produire, il ne faut pas hésiter à la provoquer, à solliciter les associations d'élus qui seraient très intéressées. Leur présence au COREPS atteste de leur intérêt.

Marjorie Glas (coord. COREPS) rappelle que le GT politiques publiques a préconisé de pousser l'expérimentation entre employeurs, salariés, responsables des politiques publiques (DAC et élus).

Antoine Galvani (CGT) propose de regarder de près ce qui sera dit au CNPS du 16 mars. Cela pourra amener de nouvelles perspectives. Quant à ce qui devrait être remonté à la DGCA, on peut selon lui distinguer ce qui relève des productions des groupes de travail (travail illégal, courrier interministériel, préconisations) et ce qui relève des inquiétudes et des sujets d'actualité.

Bertrand Valère (SYNAVI) revient sur les propos de François Descoeur. Il y a en effet des espaces d'inventivité qui peuvent trouver des déclinaisons plus rapidement en milieu rural. Il faut réfléchir à comment les collectivités locales peuvent venir en soutien des financements de leurs acteurs. A force de ne pas décliner concrètement les propositions, le fonctionnement global amène à ce que la priorité ne soit plus à la culture et que bon nombre de personnels se réorientent sur d'autres activités.

Antoine Galvani (CGT) revient sur les difficultés à obtenir des remontés d'information budgétaires, notamment de la part des collectivités. Il faudrait faire remonter cette demande de données au niveau national.

Marjorie Glas (coord. COREPS) répond que la question des données a été évoquée lors de la table-ronde consacrée aux COREPS aux Bis de Nantes : la DGCA a alors indiqué souhaiter travailler sur ce sujet et faciliter la transmission de données. Elle informe par ailleurs le comité de pilotage d'un point que le groupe Emploi Formation souhaite également faire remonter d'urgence : il s'agit des effets de la réforme de la formation et de la montée en puissance de France Compétences.

Ubavka Zaric (DRAC) donne quelques éléments d'explication concernant les effets de la réforme. Avec la réforme de la formation professionnelle tout au long de sa vie, le nombre d'OPCO a été réduit considérablement. Fort heureusement, l'AFDAS a pu se maintenir. Cependant les certifications

ne s'appuient plus maintenant sur des critères de branches professionnelles mais sur la pertinence de la formation au regard du bassin d'emploi. Par ailleurs, la promotion de l'apprentissage a eu un effet « boomerang » sur la taxe d'apprentissage dont bénéficiait bon nombre de formations, ce solde a été réduit *a minima* et son versement est conditionné au fait que la structure soit enregistrée au RNCP. Il est enfin de plus en plus difficile d'obtenir la certification au RNCP.

Marjorie Glas (coord. COREPS) ajoute que le groupe emploi-formation a prévu de travailler avec la CPNEF-SV et la CPNEF-AV. Elle récapitule ensuite ce qui a vocation à être remonté lors de la réunion du 30 mars. Il faudra distinguer :

- Ce qui est de l'ordre des alertes : la question des salaires, de la formation, de l'énergie, des festivals.
- Ce qui est de l'ordre des préconisations travaillées dans les GT politiques publiques et emploi formation

Elle enverra dans les jours à venir un document récapitulatif à valider par les organisations et propose que des échanges supplémentaires aient lieu par mail après lecture du document du CNPS.

Valère Bertrand (SYNAVI) appelle à bien contextualiser les demandes du COREPS, après deux ans de Covid dont les effets se font sentir aujourd'hui. Pour cette raison, il faut bien rappeler les questions suivantes : le maintien des budgets, avec derrière la question de l'emploi. On entend très peu le ministère de la culture. Le secteur a besoin d'une prise de parole, d'un engagement.

Ubavka Zaric (DRAC) rappelle qu'il s'agit d'une première réunion. Le COREPS AURA a fait beaucoup de choses par rapport à d'autres régions. Il faut faire remonter ce qui a été dit durant cette année et demi mais rester concis et précis. Il faudrait voir aussi si les choses peuvent remonter via plusieurs organisations.

Marjorie Glas (coord. COREPS) explique qu'une réunion inter COREPS entre animateurs de COREPS sera organisée d'ici peu pour faire bloc autour de sujets qui deviendraient prioritaires.

Raphael Vial (CGT) prend la parole pour transmettre un chiffre de l'INSEE lui tient à cœur : la culture représente 1,9 fois le PIB de l'industrie automobile. On arrive, dans ce COREPS, à chaque fois à la conclusion qu'il manque des finances, des politiques publiques efficaces, mais il faut qu'ils en prennent la mesure. On est en train de payer nos prises de positions, il faut nous donner nous les moyens de faire nos métiers !

Danaé Hogrel (SUD culture) sera présente à la réunion du CNPS et relatera ce qui s'est dit.

3- Point de calendrier organisant la suite des réunions du comité de pilotage (réunions ordinaires / éventuelles réunions extraordinaires)

Le comité de pilotage convient de la tenue d'une prochaine réunion ordinaire courant juin. Un sondage sera lancé qui permettra d'identifier rapidement une date. La date de l'automne sera fixée ultérieurement en lien avec le directeur régional des affaires culturelles et la vice-présidente à la culture de la Région qui co-président l'assemblée plénière.

Antoine Galvani (CGT) souhaite faire une remarque suite à la lecture du dernier compte-rendu du GT politiques publiques : il appartient au comité de pilotage de se prononcer sur la mise en œuvre des préconisations. Le Groupe Politiques publiques est en effet très déséquilibré s'agissant des représentations employeurs et salariés. Il souhaiterait en outre que les travaux du GT Politiques publiques soient mises à l'ordre du jour de la réunion de juin.

Marjorie Glas (coord. COREPS) précise que le compte-rendu a depuis été modifié puisqu'y a été ajoutée l'importance de prendre en compte l'équilibre paritaire au moment où les préconisations seront hiérarchisées.

Valère Bertrand (SYNAVI) pense que la situation actuelle est très fragile. Un comité de pilotage extraordinaire pourra tout à fait être mobilisé d'ici juin.

Marine Dardant-Pennaforte (USEP SV) suggère d'organiser un comité de pilotage extraordinaire après avoir vu et compris comment les choses s'organisent au niveau de la région.

Annexée au document : Synthèse des sujets à remonter lors du comité des COREPS du 30/03/2023

ANNEXE : Synthèse des sujets à remonter à la DGCA lors du comité des COREPS

Alertes / revendications :

- Le COREPS demande à ce que le comité des COREPS intègre *a minima* la référente Région en sus de la coordinatrice du COREPS et de la référente DRAC, dans la mesure où DRAC et Région co-pilotent les COREPS
- Le COREPS Auvergne Rhône-Alpes demande la tenue d'une réunion interministérielle concernant les financements des volets transversaux à nos activités (écologie, lutte contre les VHSS, sécurité, emploi) qui reposent actuellement exclusivement sur des budgets culturels, particulièrement dans le secteur des festivals
- Coût de l'énergie : quelle est la stratégie du ministère ? Les aides délivrées par la DRAC ne touchent qu'un petit nombre de structures tandis que les aides de droit commun sont très restrictives.
- Le COREPS fait part de son extrême inquiétude quant à la réforme de la formation et à la montée en puissance de France Compétences, totalement déconnectée des enjeux du secteur
- Enfin, le point central à remonter est celui des salaires et, de manière liée, du financement public du secteur. Est demandée la mise en œuvre rapide d'une conférence nationale sur les salaires.

Sujets en cours de travail que le COREPS souhaite spécifiquement faire remonter lors de cette réunion :

- La lutte contre travail illégal. Edition d'un vademécum réglementaire remis à jour en lien avec la DREETS et la DRAC, intégrant un volet VHSS. Travaux également en cours avec le Guso pour mieux communiquer auprès des employeurs occasionnels. Le COREPS souhaite pousser dans le sens d'une convention nationale de lutte contre le travail illégal.
- Mise en œuvre de préconisations relatives à un renouvellement des politiques publiques de la culture : des préconisations ont déjà été émises pour repenser les modalités de production et de diffusion et l'implantation des artistes sur les territoires, notamment dans le contexte actuel de transition écologique. Les préconisations sont actuellement mises en débat dans l'objectif d'être ensuite expérimentées à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.